

# Après Tshisekedi avec le projet «Tshilejelu», Sama lance le projet «Kinshasa zéro trou»

P. 12

## ECONEWS

Directeur de Publication : Faustin Kuediasala N° 495 du vendredi 15 au dimanche 17 octobre 2021

Prix : 3.000 FC

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/89 301 93 05  
+ 243 903 185 670

E-mail : [kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

# Assassinat de Chebeya : crime d'Etat confirmé !

P. 2

## Maniema : Salomon SK Della veut faire de Kibombo ce que Katumbi a fait de Kashobwe

*Proche conseiller de Moïse Katumbi Chapwe, Salomon Idi Kalonda, bien connu sous le nom de Salomon SK Della, est sur les traces de son mentor. Il a vécu la modernisation de Kashobwe, village natal de Katumbi, dans la province du Haut-Katanga. Son ambition est de faire autant de son village de Kibombo, dans la province du Maniema. Première étape de cet ambitieux projet : la réhabilitation de la route Kindu-Kibombo, longue de 159 km, qu'il réalise en partenariat avec les autorités provinciales.*

P. 4



## PARLONS-EN

### Ramer à contre-courant

ECONEWS

Les partisans du maintien de la taxe RAM (Registre des appareils mobiles) rament à contre-courant de la volonté populaire, embarquant ainsi avec eux tous les utilisateurs de la téléphonie cellulaire dans une pirogue prête à chavirer. Toute honte bue, ces Congolais qui, en principe, devraient représenter le peuple, ont du culot de défendre cette fameuse taxe. Laquelle contribue à appauvrir davantage ce dernier.

Une taxe, pourtant, illégale car ne figurant nullement dans la nomenclature d'actes générateurs des recettes en RDC. Une trentaine de millions de dollars américains ont été déjà collectés mais échappent au Trésor public, la Direction générale

(Lire page 2)

## Composition du bureau de la Céni : FCC, Lamuka et Ensemble pour la République non partants

P. 3

## Avis d'Appel d'offres UG-PDSS

P. 7

# Assassinat de Chebeya : crime d'Etat confirmé !

**Dix ans après l'ignoble assassinat de Floribert Chebeya, secrétaire exécutif de la Voix des sans Voix, la Justice militaire qui a décidé de la réouverture de son procès, s'approche de plus en plus de la vérité. Mercredi, Jacques Mugabo, témoin de l'assassinat de l'activiste des droits de l'Homme, tué le même jour avec son chauffeur, Fidèle Bazana, a reconstitué la scène du crime. Un témoignage glaçant qui confirme une chose : l'assassinat de Chebeya a été planifié au plus haut niveau de l'Etat. Plus de doute possible d'affirmer que sa mort est véritablement un crime d'Etat.**

## ECONEWS

Le double meurtre du défenseur des droits de l'homme, Floribert Chebeya, tué en juin 2010 avec son chauffeur, Fidèle Bazana, commence à livrer son secret. En détention, le lieutenant Jacques Mugabo, témoin de cet assassinat, a décidé mercredi de briser l'omerta. Il a parlé, rendant compte à la Cour du déroulé des événements. Dix ans après ce crime odieux, la Justice n'a jamais été aussi près de la vérité.

Le procès de l'assassinat des défenseurs des droits de l'Homme Floribert Chebeya et Fidèle Bazana a permis des graves révélations. Le double assassinat était consciemment et minutieusement préparé par deux officiers supérieurs dans les installations de la Police nationale congolaise en utilisant des hommes engagés sous le drapeau.

Lucide, Jacques Mugabo a dit avoir participé à la double exécution, avec l'aide d'autres membres du commando dirigé par Christian Kenga Kenga. Pointillé dans son récit, le policier a reconstitué la scène du crime, depuis l'assassinat de Chebeya dans les locaux de la Police jusqu'à son acheminement sur la route de Matadi où il a été retrouvé sans vie le lendemain, les mains menottées derrière le dos. Puis, un sac plastique a été placé sur leur tête avec du scotch pour les étouffer.

A Jacques Mugabo de raconter. Ce jour du mois de juin 2010, tout commence dans les locaux de l'Inspection générale de la Police nationale où Floribert Chebeya vient répondre à une invitation du chef de la Police. Il n'en sortira plus vivant.

Après avoir été tué, le cortège qui conduit son corps sans vie prend la direction de la route de Matadi. Direction : la ferme du général Zelwa Katanga, alias Djadjidja.

Selon Mugabo, à leur arrivée sur le lieu, le trou pour accueillir le corps de Bazana était déjà creusé par un mili-

taire sur place. Et c'est sur le chemin de la ferme, que le corps de Chebeya sera abandonné dans sa voiture dans un coin perdu de la route de Matadi, sur les hauteurs du quartier Mitendi.

## ASSASSINAT PRÉMÉDITÉ

En suivant le témoignage du policier Mugabo, il ne fait plus l'ombre de doute qu'en RDC, un crime d'Etat avait été commis par des officiers de la Police nationale congolaise. Un crime crapuleux dans la mesure où Floribert Chebeya avait documenté des choses connues de tout le monde. Rien ne justifiait donc que des officiers puissent décider de l'éliminer physiquement, lui et son chauffeur dans une mise en scène qui ne peut jamais être une conception humaine.

## DES AVEUX

Aussitôt l'audience ouverte, le lieutenant Jacques Mugabo est passé aux aveux. Il a reconnu avoir pris part à l'exécution de ce crime dans le respect des consignes d'un corps comme la police. Allant dans des détails, le lieutenant Mugabo a quasiment répété ce qu'il avait révélé avant qu'ils avaient effectivement tué les deux défenseurs des droits de l'Homme sur ordre des officiers Daniel Mukalayi et Kienga-Kienga, des hommes à tout faire du général John Numbi, alors chef de la Police nationale congolaise actuellement en fuite.

Dans des bribes de détails donnés à d'autres circonstances, notamment à RFI, cet officier de la police avait affirmé qu'il leur avait été dit que « ce monsieur avait des problèmes avec le général John Numbi et l'ex-président Joseph Kabila ».

Le policier affirme que Fidèle Bazana et Floribert Chebeya ont été maîtrisés l'un après l'autre, les mains menottées derrière le dos. Puis, ils ont placé des sacs en plastique sur leurs têtes avec du scotch jusqu'à ce qu'ils manquent de l'air et meurent par étouffement.

Ayant agi sous les ordres



Floribert Chebeya, de son vivant

de sa hiérarchie, le lieutenant Mugabo, membre du commando qui s'est chargé de l'exécution, est précis dans son récit : « Nous avons placé des préservatifs, des mèches de cheveux et des faux ongles avant de descendre son pantalon au niveau des genoux ».

Tout cela était réfléchi afin d'effacer des traces. La salle d'audience est restée glacée dans un silence de cimetière. Ces révélations démontrent que les défenseurs de droits de l'Homme ont vu venir la mort face à des bourreaux sans cœur.

Après avoir constaté la mort par étouffement, le commando s'est rendu à la sortie de Kinshasa, enterrant le corps de Bazana dans un trou préalablement creusé par un militaire dans la concession du général Djadjidja alors que le corps de Chebeya a été déposé à Mitendi à côté des préservatifs et autres artifices pour faire croire à une mort après ébats sexuels. Quelle cruauté ? Quel crime a-t-il commis pour mériter une fin aussi tragique ?

Et dire que pour cette tâche aussi ignoble, Jacques Mugabo et ses autres collègues n'auraient reçus, selon ses témoignages, que la modique somme de 50 USD.

## CRIME D'ETAT

Ce qui s'est passé est ni plus ni moins qu'un crime

d'Etat. Il n'y a pas d'autres termes pour le qualifier. Les exécutants ne peuvent pas subir, seuls, la rigueur de la loi. Partout où il est, le général John Numbi doit être traqué. Il doit répondre de ses actes. C'est inacceptable qu'un homme pareil puisse bénéficier de la protection des Etats civilisés. S'il peut prétendre n'avoir pas été informé de ce forfait, il devra être puni pour négligence. De même, il faut revoir la sanction contre le colonel Mukalayi. On ne peut entrevoir une quelconque remise de peine. Il y a des éléments nouveaux qui prouvent qu'il était dans l'action.

Lorsqu'il y a un crime d'Etat, il faut aussi remonter plus haut vers l'ancien président de la République, s'il est cité.

Il y a des questions qui devront être élucidées pour comprendre les contours exactes de ce double meurtre de juin 2010 : Pourquoi a-t-on laissé faire John Numbi et ses hommes ? Pourquoi l'a-t-on réintégré dans l'armée alors que tous savaient son rôle dans cet assassinat qui ne pouvait que faire très mal au régime ?

Dans le traitement de l'affaire Chebeya - ce crime d'Etat - il faut user de la fermeté parce qu'il est clairement établi que ceux à qui le pays avait investi des pouvoirs pour son bon fonctionnement en ont abusé en tuant de sang-froid un Congolais ! Plus jamais ça !

## PARLONS-EN

### Ramer à contre-courant

(Suite de la Une)

des recettes administratives, domaniales et de participations (DGRAD) étant dans l'incapacité de comptabiliser ces recettes.

Mais cela constitue un détournement ! Où est donc l'Inspection générale des Finances (IGF) avec son patron, Jules Alingete ?

Cette structure, rattachée à la Présidence de la République, serait déjà sur ce dossier mais l'on craint que ses conclusions soient biaisées, car elle risque de faire le jeu des députés de l'Union sacrée de la Nation qui défendent bec et ongles le maintien de la taxe RAM.

On pense néanmoins que Jules Alingete fera preuve de dextérité et de courage pour faire sauter ce verrou. Cela en démantelant le réseau maffieux de la présidence de la République qui goûte aux mamelles du RAM.

On ne dira jamais assez que même si l'Etat congolais voudrait mobiliser davantage les recettes publiques, ce n'est pas en se rabattant sur un peuple meurtri financièrement qu'il va le faire. D'autres nombreuses voies peuvent être explorées pour ce faire.

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que ces représentants du peuple corrompus font partie de « cette classe intellectuelle qui a trahi la Nation par son incapacité d'assumer les valeurs éthiques et spirituelles qui auraient pu permettre à la RDC d'emprunter la voie de la promotion humaine en profondeur ». Comme l'a fait remarquer le professeur Kà Mana dans la préface de l'ouvrage « Réflexions sur la responsabilité des intellectuels dans la crise en RDC » de Freddy Mulumba Kabuayi.

Une classe politique sans scrupules et incapable de freiner sa décomposition morale et son dévoiement spirituel. Des Congolais virtuoses du vol, du mensonge, du jeu d'intérêts sordides, de détournement de fonds et de dépravation des mœurs.

Pour ne citer que ces anti-valeurs en vogue dans ce système négatif. Des élus du peuple qui rament à contre-courant pour sauver la taxe RAM vomie par la population.

## Composition du bureau de la Ceni : FCC, Lamuka et Ensemble pour la République non partants

*C'est sans la participation de principales forces politiques de la République Démocratique du Congo que la commission mixte-paritaire chargée de la désignation des membres de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante a clos ses travaux. Le FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila, Lamuka du tandem Muzito-Fayulu et Ensemble pour la République de Moïse Katumbi n'ont pas validé le rapport final, transmis mercredi au président de l'Assemblée nationale, Christophe Mbozo N'Kodia Pwanga. Un incident que relativise André Mbata, président de la commission mixte-paritaire. Pour un cadre du FCC, cette commission n'aura été finalement qu'« un club d'amis ».*

HUGO TAMUSA

C'est une commission mixte-paritaire monocolor, composée essentiellement de regroupements politiques proches de l'UDPS, qui est allée déposer mercredi à l'Assemblée nationale le rapport de ses travaux portant sur la désignation de nouveaux membres de la CENI.

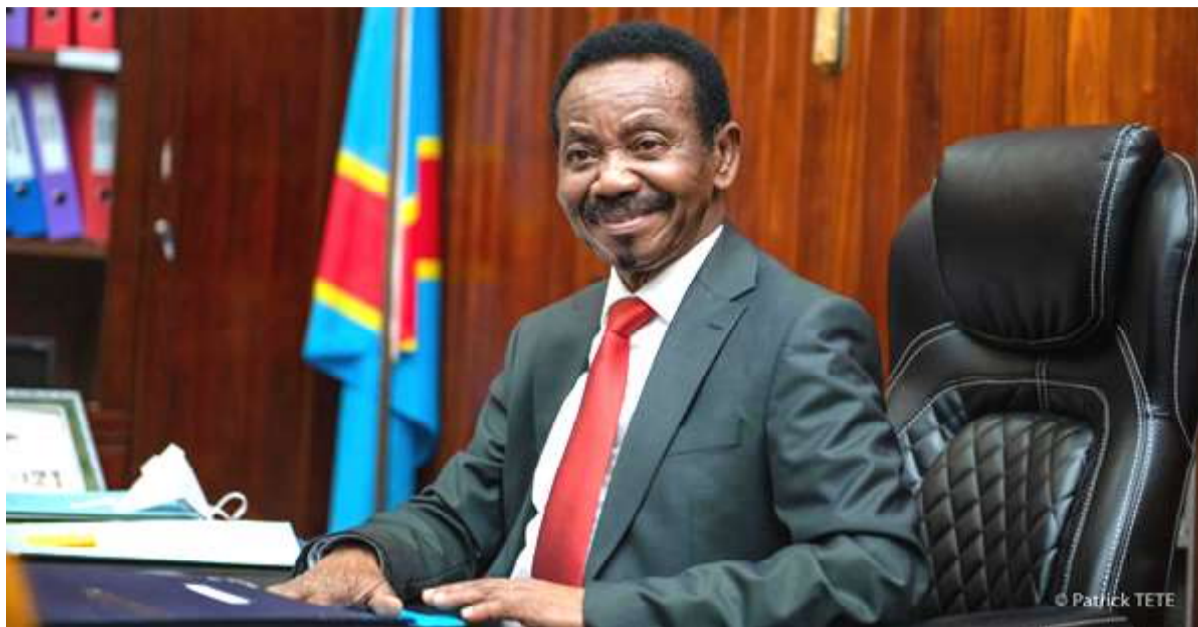
Des sources parlementaires, on apprend que le FCC de Joseph Kabila, Lamuka du tandem Muzito-Fayulu et Ensemble pour la République de Moïse Katumbi Chapwe ont boycotté les travaux de cette commission. Ses principales forces politiques ne se reconnaissent donc pas dans le rapport final transmis mercredi

par André Mbata, député UDPS, président de la commission mixte-paritaire.

Un élu FCC, contacté par Econews, a eu des mots durs envers cette commission. « C'est juste un club d'amis. Pire, la décision créant cette commission n'a jamais été rendue. Tout comme, on ne sait pas par quel mécanisme ses membres ont été nommés ».

Toujours est-il que, mercredi 13 octobre dans la soirée, la commission mixte-paritaire de l'Assemblée nationale en charge d'examiner les procès-verbaux de désignation des membres de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) a déposé son rapport de travail qu'elle a entamé depuis 13 août 2021.

A l'issue de cet exercice,



Mbozo N'Kodia Pwanga, président de l'Assemblée nationale

André Mbata, président de cette commission s'est exprimé en ces termes : « Je conduis ici les membres de la commission mixte-paritaire chargée d'examiner les procès-verbaux de désignation des membres de la CENI envoyés les différentes composantes attristées en fonction de la loi organique sur la CENI ».

Selon lui, c'est au bureau de l'Assemblée nationale de programmer le débat général de ce rapport pour relancer le processus électoral.

Quoi que controversé, André Mbata se dit confiant de la redevabilité de son rapport, réaffirmant que la volonté ferme des élus de l'Union sacrée de la nation « reste l'organisation des élections dans le délai constitutionnel ». Avant de préciser : « C'est aussi notre détermination, nous n'avons pas lésiné sur les moyens. C'est aussi la volonté de notre peuple d'aller vers des élections dans le délai constitutionnel, telle est également la volonté

de l'Assemblée nationale. C'est également le souci du chef de l'État, Félix Tshisekedi ».

S'agissant du travail abattu par sa commission, André Mbata estime qu'il a été mené conformément à la Constitution et à la résolution qui avait été adoptée lors de la plénière de la mise en place de cette commission.

Quant au contenu, André Mbata a invité tout le monde à la patience, préférant réserver la primauté à la plénière qui avait institué la commission.

## Belle moisson de Félix Tshisekedi aux Emirats Arabes Unis

ECONEWS

Heureux qui, comme Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, Président de la République Démocratique du Congo, a fait un bon voyage. Pour son premier voyage officiel aux Emirats Arabes Unis, le Chef de l'État a enregistré une belle moisson, plantant le décor pour un partenariat « gagnant-gagnant » entre les deux pays. Pour preuve, le Président Tshisekedi a assisté, le mardi 12 octobre 2021 dans la ville de Dubaï, à la signature des protocoles d'ententes entre les Emirats Arabes Unis et la RDC.

Les deux parties se sont retrouvées au pavillon présidentiel de l'Expo Dubaï 2020, lors d'une bilatérale qui a mis face-à-face la partie congolaise représentée par la Présidence de la République, le gouvernement et la Fédération des entreprises du Congo (FEC) et celle émiratie avec à sa tête son Altesse le souverain de Dubaï, vice-président de la fédération des Emirats Arabes Unis.

Au total, sept accords ont été signés en lien avec plusieurs secteurs économiques : la non



Le Chef de l'Etat supervise la signature des accords avec le vice-président des Emirats Arabes Unis

double imposition; la coopération douanière; la protection des investissements; la création d'une Commission mixte RDC - Emirats Arabes Unis; un accord entre la société Emaar et les ministères congolais de l'Urbanisme et Habitat et des Affaires foncières; un accord entre la société Masdar et le ministère des Ressources Hydrauliques

de la RDC et enfin un accord entre la Chambre de commerce des Emirats Arabes Unis et la Fédération des entreprises du Congo.

### LIBÉRER LE POTENTIEL DE L'AFRIQUE

Mercredi dernier, en marge de la 4<sup>ème</sup> édition de Global Business Forum Africa,

le Président Tshisekedi a coanimé avec Mme Reem AL-Hashimy, ministre d'Etat émiratie de la Coopération internationale, également directrice générale de «Expo Dubaï 2020», un panel sur le thème «Libérer le potentiel de l'Afrique».

Dans un oral tenu auparavant, en présence du prince

héritier de Dubaï Hamdanben AL-Maktoum, Félix Tshisekedi, en véritable défenseur de l'Afrique, avait mis en exergue la dimension semi continentale de la RDC, le bassin du Congo et le rôle majeur que la RDC peut jouer pour faire de l'Afrique la référence du monde.

Le Chef de l'Etat préconise des échanges entre les deux grands Etats. Il a mis aussi en avant les efforts fournis par la RDC pour le réveil de l'Afrique.

Le Président de la République, accompagné par les membres du Gouvernement et la délégation de la FEC, a procédé, juste après son intervention à ce forum, à la visite des stands et du pavillon qui abrite les entreprises de la RDC.

C'est la première exposition universelle organisée dans la région du Moyen Orient, Afrique et Asie du sud. Elle marque le 50<sup>ème</sup> anniversaire de la Fondation des Emirats arabes unis. «Expo Dubaï 2020» est un espace de partage d'une vision durable du développement de la planète au service des générations actuelles et futures.

# Maniema : Salomon Kalonda SK Della veut faire de Kibombo ce que Katumbi a fait de Kashobwe

*Proche conseiller de Moïse Katumbi Chapwe, Salomon Idi Kalonda, bien connu sous le nom de Salomon SK Della, est sur les traces de son mentor. Il a vécu la modernisation de Kashobwe, village natal de Katumbi, dans la province du Haut-Katanga. Son ambition est de faire autant de son village de Kibombo, dans la province du Maniema. Première étape de cet ambitieux projet : la réhabilitation de la route Kindu-Kibombo, longue de 159 km, qu'il réalise en partenariat avec les autorités provinciales.*

La mémoire collective devrait bientôt, après le village Kashobwe, prendre à son compte un autre nom, dans une autre province de la République Démocratique du Congo, mais lui aussi vêtu du même esprit de la modernisation. Il s'agit du village Kibombo dans le Maniema, terre natale du conseiller spécial et politique du président Moïse Katumbi, Salomon Kalonda Della. Comme pour dire que le germe visionnaire du développement est très contagieux dans le cercle du boss d'Ensemble pour la République.

Le conseiller SK Della, comme l'opinion aime le désigner, a décidé de réhabiliter totalement la route Kindu-Kibombo, longue de 159 km. A cet effet, il a doté de financements nécessaire l'ONG qu'il parraine, la Dynamique Salomon Kalonda pour le développement (DSKD). Il s'agit d'une enveloppe de 150.000 dollars US dans un premier temps, qui seront conjugués aux 128.000 dollars US que la province du Maniema mettra également sur la table pour la même cause.

Une tripartite, scellée par un contrat, met en conjonction l'ONG DSKD, le gouvernorat du Maniema et l'Office des routes pour la réhabilitation de cette importante voie routière en profonde dégradation. Avec des rivières d'eau qui la serpentent et la coupent à certains endroits, des ravins béants qui la piègent en plus d'une station, kilomètre

après kilomètre, rendant pénible le quotidien, emprunter la route de Kibombo est un véritable parcours du combattant. Un défi à quiconque s'y aventure.

## DES TÉMOIGNAGES ÉLOQUENTS

Au village Lukonde, à 49 km de Kindu, une habitante témoigne : « C'est vraiment la mort! Même nous les piétons, nous ne survivons pas à une chute ici. Il n'y a pas d'autres nouvelles, d'autres deuils que ce que vous voyez ici ». Un autre habitant renchérit : « C'est une route de déserte agricole. S'il y a de la famine à Kindu, c'est à cause du mauvais état de cette route ».

En certains tronçons, il faut prendre deux (2) heures pour parcourir à peine trois (3) Km. Les chefs coutumiers de nombreux villages qui longent la route vivent au quotidien ce cauchemar, avec l'espoir de voir un fils du pays enfin soulager leurs souffrances.

Et quand Salomon SK Della décide enfin de s'occuper de cette route, c'est la liesse populaire. « La première des choses, c'est de le remercier pour avoir pensé à sa terre natale. On ne sait pas évacuer nos récoltes vers Kindu. Les enfants souffrent beaucoup. La route est détruite. Nous avons enterré autour de six personnes, des motards. Nous implorons notre fils à nous réhabiliter cette route. Qu'il s'arme de courage et qu'il ne



Moderniser Kibombo, c'est l'objectif que s'est fixé Salomon SK Della

nous abandonne pas. Parce que lorsque l'un des nous est élevé, il nous faut aussi en profiter », plaide un chef traditionnel.

Il est complété par un collègue : « Salomon, on le connaît! C'est un enfant de Kibombo. Son initiative est bonne. Il y a très longtemps qu'il est parti d'ici. Nous entendons parler de lui de loin et nous le soutenons dans sa quête de moderniser Kibombo. C'est notre fils ».

La réhabilitation de cette route permettrait avantageusement l'évacuation des fruits de la récolte vers Kindu et absorber conséquemment le gros des besoins alimentaires. Aucun véhicule, encore moins ceux de gros tonnage, ne peuvent s'y hasarder. Pour seuls moyens de transports, les vélos et les motos règnent en maîtres. Même un tracteur qui veut profiter de sa robustesse pour se frayer un passage incertain n'y arrive pas.

La population de Kibombo, résignée et ayant perdu tout espoir depuis de longue date, devrait bientôt voir le bout du calvaire : « J'ai parcouru trois (3) Km en une heure. Nous connaissons toute la famille de Salomon. Même le cimetière familial où sont in-

humés son père et ses frères se trouve ici. On ne sait pas ce qu'on fera pour lui s'il nous réhabilite cette route. On entend parler de lui ! Même à travers des chansons. Nous sommes contents car il n'est pas facile de sortir de l'argent de sa propre poche ».

Elle a enfin vécu une journée faste, à la faveur du lancement des travaux de réhabilitation de route Kindu-Kibombo, en présence du gouverneur Afani Idrissa Mangala, du frère et représentant du bienfaiteur, Moni Della, du directeur provincial de l'Office des routes, des responsables religieux ainsi que des autorités coutumières.

## PAROLES DES AUTORITÉS LOCALES

Pour faire part de cette joie, le gouverneur Afani Idrissa s'est exprimé en ces termes : « Vous voyez le coordonnateur de la Dynamique Salomon Kalonda pour le développement, le haut représentant de notre grand frère Salomon Idi ainsi que le gouvernement provincial, qui ont conjugué leurs efforts pour ce travail. Et c'est un sujet de satisfaction pour moi en tant que gouverneur ».

Le directeur provincial de l'Office des routes assure que les travaux prendront six mois hors intempéries. Moni Della vante l'initiative de Salomon Kalonda et salue l'esprit d'ouverture du gouverneur.

Le coordonnateur de l'ONG DSKD ne cache pas sa joie : « Il a plu au vénérable Salomon Idi Kalonda de prêter oreille au cri du cœur des filles et fils du Maniema, des usagers et riverains pour la réhabilitation de la route provinciale Kindu-Kibombo, longue de 159 Km, qui dans état de dégradation très avancée, avait été jetée dans les oubliettes depuis des décennies ».

A travers son ONG de développement, le conseiller SK Della rejoint donc la caste rare des RD-Congolais qui ont décidé d'offrir le visage de la modernité à leur village natal. Il est lui-même inspiré par son mentor, Moïse Katumbi, qui l'a précédé sur cette voie à Kashobwe, dans le Haut-Katanga. Le « Spécial » ne s'arrêtera pas à réhabiliter la route. Il veut s'assurer que l'ouvrage résistera aux aléas du temps et de la nature en disponibilisant d'emblée annuellement 100.000 USD pour les travaux d'entretien et de cantonnement manuel.

Comme c'est le cas à Kashobwe qu'il prend en exemple, le natif de Kibombo a déjà acquis un vaste domaine à la végétation luxuriante au bord du majestueux fleuve Congo, choisi son site sur lequel il se bâtira également sa résidence de retraite en modernisant les alentours du même coup. Les représentants des ancêtres ont d'ores et déjà prié pour lui.

« Nous demandons à Dieu de donner de la force à Salomon afin qu'il vienne transformer cet espace ». Parole du roi des terres de Kibombo.

**NONO N'LANDU (CP)**

# Entrepreneuriat des jeunes : une équipe du FPI à Goma pour des contacts avec la start-up «Un Jour Nouveau»

## ECONEWS

En application des instructions reçues du Chef de l'Etat, Felix-Antoine Tshisekedi, de pouvoir accompagner les jeunes entrepreneurs, le Fonds de Promotion de l'Industrie (FPI) vient d'entrer en contact avec un incubateur des start-ups dans la ville de Goma (Nord Kivu). Il s'agit du start-up « Un Jour Nouveau » qui encadre, forme, et oriente les projets des jeunes entrepreneurs afin de les structurer pour les rendre non seulement bancables et éligibles aux financements, mais aussi leur assurer la couverture des garanties qu'exigent les institu-

tions financières pour un accès probable à un crédit.

Liant la parole à l'acte, le directeur général a.i. du FPI, Jean-Claude Kalenga, vient de dépêcher, dans la ville volcanique de Goma, une délégation d'experts, conduite par le directeur des études, Charles Omari, pour s'imprégner du fonctionnement de cet incubateur appelé à être financé par le FPI.

Pour rappel, le FPI avait fait appel à une expertise belge pour réaliser une étude de faisabilité technique et financière en vue de créer des incubateurs. Deux villes pilotes ont été identifiées, à savoir Kinshasa et Goma.

L'étude avait pour objectif d'éclairer le management du FPI sur le type d'incubateurs à mettre en place, les filières à développer, le cadre institutionnel et organisationnel...

Avec l'implémentation des incubateurs à Kinshasa et Goma, on s'attend à l'échéance de cinq ans à ce que chaque incubateur crée 88 start-ups et 352 emplois, en raison de quatre personnes par start-up, pour des revenus attendus d'environ 1,9 millions de dollars US.

Selon cette étude, les incubateurs auront un effet positif sur le développement du secteur des PME qui, à son tour, aura un effet sur l'économie du pays : aug-

mentation de la production alimentaire pour éviter ainsi la fuite des devises; fourniture d'aliments de base, création d'emplois et innovation dans un environnement à évolution rapide. Les incubateurs de PME diffèrent en fonction de leur appartenance (public, privé, PPP, académique, ONG), de leur nature (à but lucratif, à but non lucratif), des secteurs d'activité (concentration sur un secteur ou sur plusieurs secteurs, technologique) et des objectifs (promotion d'une catégorie spécifique, développement économique local, transfert de technologie, création d'emplois, maxi-

misation des profits).

La stratégie du FPI en faveur des jeunes entrepreneurs repose essentiellement sur la création de centres d'incubation en vue de favoriser les emplois par la formation et l'encadrement des PME gérées par des jeunes. Elle découle aussi des recommandations de la table ronde des PME organisée par la Fédération des entreprises du Congo (FEC) en 2017 pour la mise en place des stratégies visant l'accompagnement et la promotion de la PME, considérées à juste titre comme un des moteurs de l'émergence de l'économie nationale.

## Taxe RAM : Kibassa se sauve et livre l'ARPTC

**Mercredi à l'Assemblée nationale, le ministre des Postes, Téléphones, Nouvelles techniques de l'information et de la communication (PTNTIC), Augustin Kibassa Maliba, a eu la vie sauve grâce à une majorité parlementaire qui a refusé de céder au charme d'une opposition, le FCC (Front commun pour le Congo) de Joseph Kabila, qui a décidé d'en découdre avec le porteur de la taxe RAM (Registre d'appareils mobiles) – une perception controversée qui passe mal dans l'opinion publique. Kibassa s'est certes tiré des griffes de l'Assemblée nationale, mais il a pris le soin de désigner le fusible, en tout cas celui qui devra subir le martyr pour calmer la colère des élus nationaux. Il s'agit de l'ARPTC (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications au Congo).**

**TIGHANA M.**

La population congolaise a assisté impuissante à un jeu de cache-cache entre deux adversaires politiques déterminés chacun à marquer des points pour sa famille politique respective. A l'Assemblée nationale, la dernière bataille qui a opposé l'Union sacrée de la nation au Front commun pour le Congo (FCC) autour de la taxe RAM a finalement tourné à l'avantage de la majorité parlementaire.

Les députés de l'Union sacrée de la nation ne se sont donc pas détournés de la ligne tracée, lundi dernier, lors de la réunion stratégique du Fleuve Congo Hôtel à laquelle ont pris part le président de l'Assemblée nationale, Christophe Mboso N'Kodia Pwanga, son 1<sup>er</sup> vice-président, Jean-Marc Kabund-a-Kabund, et le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge. Une aubaine pour le ministre des PTNTIC,

Augustin Kibassa Maliba, qui s'en est tiré sans égratignures.

Comme d'aucuns l'attendaient, l'Union sacrée, plateforme chère au Président Félix Tshisekedi, à travers sa majorité parlementaire, est parvenu à tirer Kibassa du chaudron de l'Assemblée nationale.

C'est à l'issue d'une messe « noire » de trois heures (20 heures à 23 heures) dite lundi 11 octobre 2021 au Fleuve Congo Hôtel par la coordination de l'Union sacrée, Kabund-a-Kabund et Mboso N'Kodia en tête, contre les utilisateurs des téléphones mobiles qui se plaignent du prélèvement à la source de la taxe RAM par les opérateurs des communications que tout devrait se décider sur le dossier RAM.

Au cours de la messe noire du Fleuve Congo Hôtel, Jean-Marc Kabund avait déjà prévenu : « Dans le dossier RAM, il n'y a pas que la technique, c'est aussi la politique. Si



Augustin Kibassa devant l'Assemblée nationale

aujourd'hui nous disons arrêtons ce RAM, qui va gagner... ? ».

L'Union sacrée de la nation a fait la sourde oreille aux revendications de la population qui ne jure que par la suppression de cette taxe, dite illégale et illicite.

Dans l'opinion publique, l'idéologie du Président de la République, Felix Tshisekedi, autour du slogan « le peuple d'abord » est mise à mal. Mercredi dernier, l'Union sacrée a nettement démontré que ses intérêts passent avant tout.

Le FCC de Kabila peut beau crier, Augustin Kibassa s'est tiré de la plus belle manière en prenant soin de désigner le coupable : l'ARPTC (Autorité de régulation de la poste et des télécommunications au Congo).

### KIBASSA EN PONCE PILATE

Comme Ponce Pilate de la bible, Augustin Kibassa a nié toute son implication dans la

mise en œuvre de la taxe RAM, se disant prêt à porter le dossier devant le Conseil des ministres pour son avis final. A ce propos, des experts du secteur des télécommunications notent que la taxe RAM a été instituée par le décret de l'ancien Premier ministre, Ilunga Ilunkamba, n°20/005 du 09 mars 2020 modifiant et complétant le décret n°0012/15 du 20 février 2012 fixant les modalités de calcul et les taux des revenus des prestations de l'Autorité de Régulation de la Poste et des télécommunications (ARPTC).

Pour l'instant, s'il y a des enquêtes, Kibassa désigne déjà par où commencer. C'est encore et toujours à l'ARPTC, ne se disant pas gestionnaire des fonds générés par ce qu'il appelle non pas une taxe mais « une rémunération des prestations de l'ARPTC ». « En ce qui concerne la gestion des revenus du RAM, devrais-je encore une fois af-

firmer du haut de cette tribune, main sur le cœur, que le ministre des PTNTIC n'est pas gestionnaire des revenus tirés du RAM », a-t-il déclaré mercredi devant la représentation nationale.

Poursuivant sa ligne de défense, Augustin Kibassa a tenu à préciser que : « Compte tenu de son statut légal comme service public jouissant de son autonomie administrative et financière, le ministre de PTNTIC ne peut en aucun cas s'immiscer dans la gestion de l'ARPTC ». Et d'ajouter : « Compte tenu de nombreuses questions soulevées par les honorables députés sur la gestion des fonds perçus dans le cadre du RAM et pour la clarification de celle-ci, nous sommes d'avis que l'initiative d'une enquête parlementaire relevant des prérogatives de cette auguste assemblée ne serait pas mal venue ».

En attendant l'avis du Conseil des ministres, le ministre des PTNTIC a tenu à calmer les ardeurs de l'Assemblée nationale. « Soyez rassurer que le gouvernement mettra tout en œuvre pour apporter des solutions idoines aux cris de détresse des compatriotes exprimés à travers ses représentants légitimes que vous êtes (...) A la demande de l'option de suppression du RAM, Je me suis remis de manière officielle à la décision du gouvernement ».

## Le président de la Cour constitutionnelle procède ce samedi à la rentrée judiciaire 2021-2022

**FRANCIS M.**

Le samedi 16 octobre 2021 marque la rentrée judiciaire 2021-2022 de la Cour constitutionnelle sous le thème « Les grandes tendances jurisprudentielles de la Cour constitutionnelle de la République Démocratique du Congo ». Une audience publique et solennelle est prévue au Palais du peuple pour marquer cet événement. Deux grandes allocutions sont attendues : le discours doctrinal du président de la Cour constitutionnelle, le professeur Dieu-donné Kaluba Dibwa, qui préside également le Conseil supérieur de la magistrature, et la mercuriale du procureur général près la Cour constitutionnelle.

### LA COUR CONSTITUTIONNELLE EN BREF

La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que révisée à ce jour, intègre la Cour constitutionnelle au sein du pouvoir judiciaire.

Les articles 157 à 169 de

la Constitution sont consacrés à la Cour constitutionnelle. Ces dispositions sont complétées par la loi organique n°13/026 du 15 octobre 2013 portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle.

La Cour constitutionnelle est composée de neuf (9) membres nommés par le Président de la République, dont trois initiative, trois désignés par le Parlement réuni en congrès et trois autres par le Conseil Supérieur de la magistrature.

Six des neuf membres de la Cour doivent être des juristes issus de la magistrature, du barreau ou de l'enseignement supérieur. Le mandat des membres de la Cour est de neuf ans. Il n'est pas renouvelable.

Le président de la Cour est élu par ses pairs pour une durée de trois ans renouvelable une seule fois.

Il est institué un Parquet général près la Cour constitutionnelle. Le Parquet général est placé sous l'autorité du procureur général près la Cour constitutionnelle.

Il est assisté des premiers avocats généraux et des avocats généraux. Le Parquet près la Cour constitutionnelle exerce les fonctions du ministère public près cette haute juridiction.

Les attributions de la Cour constitutionnelles sont :

1. Le contrôle de constitutionnalité des lois et des règlements
2. L'interprétation de la Constitution
3. Le règlement des conflits de compétence ou d'attribution
4. Le jugement des infractions commises par le Président de la République et le Premier ministre
5. Le contentieux électoral
6. Le serment du Président de la République
7. La déclaration du patrimoine familial
8. La déclaration de vacance de la présidence de la République et de la prolongation du délai des élections, sauf en matière pénale, la procédure devant la Cour constitutionnelle est essentiellement écrite.

La Cour constitutionnelle statue sur la base des pièces. Elle est saisie par requête des par-

ties ou du procureur général, déposée sauf lorsqu'elle émane du Procureur général, la requête mentionne, sous peine d'irrecevabilité, le nom, qualité et adresse du requérant ainsi que l'objet et les moyens de la demande. Le greffier l'inscrit dans un rôle. La requête est signifiée par le greffier à toutes les parties concernées pour leurs conclusions usuellement appelées mémoires en réponse, à déposer dans un délai de huit jours. Passé ce délai, le dossier est communiqué au procureur général pour son avis à intervenir dans le même délai de huit (8) jours.

La Cour siège et délibère valablement en présence de ses neuf (9) membres. Cependant, elle peut aussi valablement siéger avec sept (7) membres si deux de ses membres sont temporairement empêchés et que cet empêchement est constaté par les autres membres.

Elle siège donc à chambre unique, sauf en matière électorale où elle peut siéger à trois (3) juges avec possibilité de plusieurs chambres.

Les audiences de la Cour constitutionnelle sont publiques. Tout le monde peut y assister. Cependant, si la publicité d'une audience est dangereuse pour l'ordre public, ou les bonnes mœurs, la Cour ordonnera le huis-clos.

La Cour constitutionnelle statue par voie d'arrêt. Les arrêts de la Cour constitutionnelle sont écrits et motivés. Ils ne sont susceptibles d'aucun recours sauf interprétation ou rectification d'erreur matérielle.

Ils sont publiés au Journal officiel et au Bulletin des arrêts de la Cour constitutionnelle. Ils sont immédiatement exécutoires, obligatoires et s'imposent aux pouvoirs publics, à toutes les autorités administratives, juridictionnelles, civiles, militaires ainsi qu'à tous les particuliers.

Ils sont notifiés, selon le cas, aux parties concernées, au Président de la République, au Premier ministre, au président de l'Assemblée nationale, au président du Sénat, au Gouverneur de province ainsi qu'au président de l'Assemblée provinciale.

# Des ONG accusent : comment l'Etat français fait le jeu de Total en Ouganda

Les projets d'exploitation pétrolière de Total en Ouganda semblent l'exemple même de ce qu'il ne faut pas faire, du point de vue du climat, de la biodiversité, des droits humains et de la démocratie. Et pourtant, en pratique, l'Etat français s'est mis au service du groupe pétrolier pour les faire aboutir. Dans un rapport publié jeudi, les associations Les Amis de la Terre France, l'Observatoire des multinationales et Survie affirment que l'Etat français met « tous ses moyens au service de Total » pour son gigantesque projet pétrolier controversé en Ouganda. Ces ONG pointent du doigt « les impacts dévastateurs sur les droits humains et l'environnement des projets Tilenga (extraction pétrolière) et EACOP (oléoduc géant) de Total en Ouganda et Tanzanie ».

ECONEWS AVEC  
AMISDELATERRE.ORG

Le géant pétrolier français Total s'apprête à développer un méga-projet pétrolier en plein cœur d'un parc naturel dans la région des Grands lacs en Afrique. Le projet est colossal : plus de 400 puits seront creusés, un oléoduc nommé «EACOP» de plus de 1.400 km traversera l'Ouganda et la Tanzanie, permettant ainsi d'extraire 200.000 barils de pétrole par jour.

Au total, plus de 100.000 personnes sont en train d'être expropriées pour faire place à ce projet pétrolier, et à terme des millions de personnes seront impactées. Derrière ces chiffres, ce sont des vies entières qui sont bouleversées, notamment celles des leaders des communautés affectées qui subissent régulièrement des pressions et des intimidations.

«Les Amis de la Terre, l'Observatoire des multinationales et Survie» ont révélé, le jeudi 14 octobre 2021, dans un nouveau rapport, les diverses stratégies de la major pétrolière pour influencer l'Etat en faveur de ses intérêts économiques et de son projet pétrolier en Ouganda

## MACRON ET SON DOUBLE-JEU

Le président français Emmanuel Macron se présente très souvent sur la scène internationale comme un fervent défenseur des droits humains et du climat. Force est de constater l'hypocrisie dont fait preuve le président de la République : il soutient ouvertement le régime autoritaire ougandais ainsi que le projet climaticide de Total.

Arrivé par les armes il y a 35 ans, Yoweri Museveni a été réélu en début d'année 2021 dans un contexte de répression sanglante faisant plusieurs morts et disparus. Dans une lettre publiée par la présidence ougandaise ce printemps 2021, Macron félicite le président ougandais pour sa réélection et considère le projet d'oléoduc EACOP de Total comme une

«opportunité majeure (...) pour étendre la coopération» entre les deux pays.

La France a également développé une coopération militaire avec l'Ouganda, malgré les exactions répétées de son armée. Aujourd'hui, ce sont les militaires ougandais formés par l'armée française qui sont déployés pour intimider et faire taire les opposants au projet pétrolier de Total.

## LES LEVIERS DE TOTAL POUR AVOIR TOUTES LES PIÈCES EN MAIN

Si Total est « le maître du jeu », c'est bien le résultat d'une stratégie d'influence et de capture des décisions publiques qui repose sur plusieurs leviers. D'un côté, le groupe défend ses intérêts économiques auprès des décideurs, en faisant miroiter revenus, emplois ou prestige pour l'Etat français. De l'autre, il utilise ses vastes moyens financiers pour «détaxifier» son image.

En acceptant que Total sponsorise une grande partie de ses événements, l'ambassade de France en Ouganda participe ainsi au greenwashing de la multinationale, lui donnant une image respectable auprès du grand public.

## LES PORTES-TOURNANTES

Notre enquête décrypte le phénomène des « portes-tournantes », c'est à dire les allers-retours de hauts fonctionnaires entre le secteur public et les grandes entreprises privées. Total a ainsi débauché temporairement ou définitivement des responsables clés jusque dans les cabinets ministériels, ou l'inverse, a placé certains de ses anciens cadres au cœur de l'appareil d'Etat. Un ancien conseiller du ministre des affaires étrangères est maintenant directeur des Affaires publiques chez Total, et la directrice de la diplomatie économique au ministère a travaillé plus de sept ans pour la multinationale.

Ces allers-retours entretiennent une confusion entre intérêt public et intérêts privés,



et donnent à Total un accès privilégié aux décideurs. Les institutions publiques sont quant à elles imprégnées des logiques du secteur privé, et soutiennent aveuglément l'entreprise simplement parce qu'elle fait partie du fleuron de l'industrie française. Comme le montre notre nouveau rapport, les portes tournantes sont particulièrement nombreuses entre Total et les diverses branches de la diplomatie française, et ce n'est évidemment pas un hasard.

## NOTS DEMANDES

L'Etat français doit cesser de faire le jeu de Total. Au lieu d'utiliser l'appareil étatique pour aider la multinationale pétrolière à développer ses projets, il pourrait commencer à jouer de son influence diplomatique pour dénoncer les violations des droits humains, les menaces et le harcèlement visant les défenseuses en Ouganda.

## LES INSTITUTIONS PUBLIQUES DANS LE JEU DE TOTAL

Les services de renseignement français et l'appareil diplomatique sont directement impliqués dans la sécurisation des sites pétroliers de Total en Ouganda. L'ambassade de France aurait, selon nos informations, demandé un renforcement des forces de sécurité dans la zone pétrolière dès 2016-2017. Plusieurs programmes de coopération militaire ont été engagés en parallèle, comme la formation de troupes au sein de l'armée ougandaise et des formations à la langue française pour les militaires.

Total, dont le directeur de la Sécurité est l'ancien directeur général de la gendarmerie française, a également noué des relations directes avec la police militaire ougandaise, dont le rôle est crucial pour sécuriser la zone pétrolière face aux menaces extérieures éventuelles... et peut-être surtout face aux opposants au projet pétrolier ou aux membres des

communautés qui ne veulent pas céder leurs terres.

## LES BRAS FINANCIERS DE LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Les institutions publiques comme l'AFD, BpiFrance, ou l'APE sont assez peu connues du grand public. Elles jouent pourtant un rôle central pour les entreprises françaises et la viabilité financière de leurs activités à l'étranger. Une institution comme BpiFrance par exemple peut octroyer des « garanties publiques ». Il s'agit d'un type d'assurance permettant d'injecter de l'argent public pour compenser d'éventuelles pertes financières liées à des risques géopolitiques, économiques ou environnementaux. Ce qui est le cas des projets pétroliers de Total en Ouganda...

Officiellement, aucune demande de garantie n'a été formulée à ce jour. Cependant, la procédure de demande des garanties est peu transparente. Selon nos informations, la perspective d'une garantie publique a bien été évoquée au printemps 2021 entre Total et l'Etat français, et pour l'instant, le gouvernement n'a pas fait suite à notre demande d'engagement public à ne pas soutenir financièrement les projets Tilenga et EACOP.

## L'AMBASSADE FRANÇAISE EN OUGANDA

La voix de la diplomatie française à Kampala est l'ambassadeur Jules-Armand Aniambossou, en poste depuis 2019. Issu de la même promotion de l'ENA qu'Emmanuel Macron, ce Franco-Béninois est une pièce importante de la politique africaine du Président, puisqu'il a été le premier coordinateur du Conseil présidentiel pour l'Afrique. Il a alterné les positions dans le secteur public et le secteur privé. L'ambassade joue un rôle clé pour défendre les intérêts de Total sur le terrain.

À Kampala, l'ambassadeur Aniambossou affiche sa proximité avec le groupe pé-

trolier. Fin août, il organisait une véritable cérémonie de départ pour Pierre Jessua, Directeur général de Total Ouganda.

## LA DIPLOMATIE FRANÇAISE

Pilotée depuis l'Élysée et le siège du ministère des Affaires étrangères au quai d'Orsay, la machine diplomatique inclut le réseau des ambassades et des missions diplomatiques, mais aussi des agences chargées de promouvoir les échanges économiques, la coopération, les relations culturelles, universitaires, etc. On retrouve d'ancien (nes) employé (es) du groupe pétrolier dans tous les rouages de cette machine.

Un cas qui a fait couler beaucoup d'encre est celui de Jean-Claude Mallet, conseiller spécial de Jean-Yves Le Drian au ministère de la Défense puis au ministère des Affaires étrangères entre 2012 et 2019, qui a rejoint à cette date Total comme directeur des Affaires publiques. Après avoir passé l'essentiel de sa carrière au sein du ministère de la Défense, il est désormais chargé de conseiller le PDG de Total dans ses relations avec les pouvoirs publics en France et à l'étranger.

Les exemples d'autres personnes ne manquent pas pour illustrer les cas de « portes-tournantes », notamment entre Total et le Ministère des Affaires Étrangères.

## LE PALAIS DE L'ÉLYSÉE

Au sommet de l'Etat, on n'hésite pas à intervenir au plus haut niveau pour marquer son soutien à Total et à ses projets en Ouganda. Depuis son palais de l'Élysée, Emmanuel Macron veut être au centre du jeu, comme indiqué plus haut suite à sa lettre de soutien adressée au Président ougandais.

Emmanuel Macron a aussi nommé à l'ambassade de France à Kampala un proche, Jules-Armand Aniambossou, issu comme lui (et comme son conseiller Afrique, Franck Paris) de la promotion Senghor de l'École nationale d'administration (ENA), et premier coordinateur du Conseil présidentiel pour l'Afrique. Une illustration du caractère stratégique de l'Ouganda pour la Présidence et pour les intérêts français. Le soutien apporté par Emmanuel Macron aux multinationales françaises s'inscrit dans une tradition bien établie qui voit les présidents de la République se faire accompagner de grands patrons dans leurs visites officielles à l'étranger et annoncer à ces occasions la signature de nouveaux contrats pour leurs entreprises.

**Avis d'Appel d'offres**  
**République Démocratique du Congo**  
**Ministère de la Santé Publique, Hygiène et Prévention**  
**Secrétariat Général à la Santé Publique**  
**UNITE DE GESTION DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME DE SANTE**  
**(UG-PDSS)**  
**Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé**  
**(PMNS)**  
**Marché des Travaux**  
**AON N°003-Tvx/UG PDSS-PMNS/10-2021**  
**Appel d'Offres National**

**Pour exécutions des travaux de réhabilitation du Bâtiment et Laboratoire du Programme National de Nutrition (PRONANUT), à Kinshasa**

Date : **Lundi 11 octobre 2021**  
 Nom du projet : **Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé (PMNS)**  
 Financement : **P168756 / H 6441 — ZR / D 4790 — ZR**

1. La République Démocratique du Congo (ci-après dénommée le « Bénéficiaire ») a reçu de l'Association Internationale de Développement (AID), ci-après dénommée la « Banque », un Don, les « Fonds », en vue de financer le coût du Projet Multisectoriel de Nutrition et de Santé (PMNS).  
 2. L'Unité de Gestion du Programme de Développement du Système de Santé (UG PDSS), Agence d'exécution du Bénéficiaire, se propose d'utiliser une partie des fonds de ce Don pour effectuer des paiements autorisés au titre du Marché pour les « **Travaux de réhabilitation du Bâtiment et Laboratoire du Programme National de Nutrition (PRONANUT) - DAON° 003-Tvx / UGPDSS-PMNS /10-2021** ».

3. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'UG PDSS, après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'« Accord de Don ». Ledit « Accord de Don » interdit tout retrait du compte de Don destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, Aucune partie autre que le Bénéficiaire ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'« Accord de Don », ni prétendre détenir une créance sur les Fonds.

4. L'UG PDSS invite les Soumissionnaires éligibles et qualifiés à présenter leur soumission cachetée en vue de procéder, en **Lot unique**, aux **Travaux de réhabilitation du Bâtiment et Laboratoire du Programme National de Nutrition (PRONANUT) à Kinshasa**.

5. **Les travaux doivent être exécutés sur une durée ne devant pas excéder TROIS (3) mois.**

6. L'Appel d'offres se déroulera conformément aux procédures d'Appel d'Offres National (AON) telle que définie dans le « *Règlement de passation des marchés pour les emprunteurs sollicitant le FPI, édition Juillet 2016 revue en Novembre 2017 et Octobre 2018* », et est ouvert à tous les soumissionnaires des pays qui répondent aux critères d'éligibilité tels que définis dans le Règlement de passation des marchés.

7. Les Soumissionnaires intéressés éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du PDSS / Cellule de Passation des Marchés et examiner le Dossier d'appel d'offres à l'adresse ci-dessous de **09h00' à 15h00'** (heure de Kinshasa) :

**Coordination de l'Unité de Gestion du PDSS (UG-PDSS)**  
 Concession INBR, Croisement des Avenues Huileries & Tombalbaye,  
 Bâtiment PDSS, Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo.  
 Tel : (+243.) 995487253 / 974325004

8. **Une visite obligatoire du Site** sera organisée à l'intention des Soumissionnaires éligibles dans la limite de personnes (Un Représentant par Soumissionnaire) tel que recommandent les mesures gouvernementales liées à la pandémie du COVID-19, **le Vendredi 22 octobre 2021 à partir de 10h30'**. Le point de départ pour le site sera le Siège de l'Unité de Gestion du PDSS.

9. Les Soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir les documents d'Appel d'offres (DAO) complets en Français contre un paiement d'un montant non remboursable de **500\$US (Cinq cent Dollars américains)**.

Le montant de l'achat des Cahiers de charge/DAO sera versé sur le compte bancaire dont références sont ci-dessous :

\* Nom de la Banque : **ECOBANK RDC**  
 \* Titulaire du compte : **MINI FIN PDSS 3 V/C DAO**  
 \* N° de compte : **35600007773**

10. Les Instructions aux Soumissionnaires et le Cahier des Clauses Administratives et Générales sont ceux du Document Type d'Appel d'offres pour la passation des marchés des travaux financé par la Banque mondiale.

11. Les offres doivent être remises à l'adresse ci-dessus au plus tard **le Jeudi 11 novembre 2021 à 14h30'** (Heure de Kinshasa).

12. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée. Toute offre arrivée après l'expiration du délai limite de remise des offres sera rejetée.

13. **Les offres seront** ouvertes en présence de représentants des soumissionnaires qui le souhaitent à l'adresse ci-dessus dans la Salle de réunion de l'UG PDSS, sise Concession INBR, Croisement

des avenues des Huileries-Tombalbaye, Bâtiment PDSS, Kinshasa/Gombe, **le Jeudi 11 Novembre 2021 à 15h00 précises.**

Toutes les Soumissions doivent être accompagnées d'une **Garantie de Soumission** (conforme au modèle repris à la Section XII) pour un montant équivalent à **10.000 \$US (Dix mille Dollars américains)**, faute de quoi elles seront rejetées.

Toutes les Offres doivent être également accompagnées d'une **Declaration sur l'Exploitation et les Abus Sexuels (EAS) et/ou le Harcelement Sexuel (HS)**.

14. Les exigences en matière de qualification sont :

\* Être une Firma valablement constituée et en règle avec l'administration de son pays de provenance ;

\* Présenter les justificatifs d'un chiffre d'affaire moyen annuel de Trois (3) dernières années (2018 à 2020), supérieur ou égal à 1.500.000 \$US ou équivalent dans une monnaie librement convertible ;

\* la liste des références de travaux déjà exécutés (Indiquer en tant qu'entreprise générale ou sous-traitant) avec mention du nom du Client, des montants, date et localisation ; une copie du certificat de fin de travaux sera jointe lorsqu'elle est disponible ;

\* Présenter au moins Trois (3) références de projet de même nature et de taille (montant du marché) similaires ou plus, réalisés de manière satisfaisante au cours de Cinq (5) dernières années, en tant que Titulaire principal du marché ou Chef de files d'un Groupement de Firmes d'un montant minimum chacun de 2.500.000 \$US (joindre un procès-verbal de réception provisoire ou une attestation de bonne fin) ;

\* Justifier d'une capacité financière d'un montant d'au moins 420.000 \$US (Quatre Cent vingt mille Dollars américains) ou équivalent dans une monnaie librement convertible ;

\* Les soumissionnaires devront également joindre les bilans vérifiés ou états financiers acceptables pour les Trois (3) dernières années démontrant leur solvabilité ;

\* Aligner une équipe dirigeante composée des personnels clé dont :

- **Un Directeur des travaux : Ingénieur Civil en Constructions ou Architecte (Bac +5)**, ayant un minimum de Dix (10) ans d'expérience générale en construction et Cinq (5) ans d'expériences similaires en réhabilitation / construction.

- **Un Chef de chantier ; Ingénieur BTP (Bac +5)**, ayant un minimum de Sept (7) ans d'expérience générale en construction et Trois (3) ans d'expériences similaires en réhabilitation / construction ;

- **Un Expert en Electricité : Ingénieur Electricien (Bac +5)**, ayant une formation en froid, avec Cinq (5) ans d'expérience générale ;

- **Un Expert Environnementaliste** : Ayant un diplôme dans un des domaines de l'environnement, et justifiant Cinq (5) ans d'expérience dans l'exécution et suivi des travaux et mise en œuvre du PGES.

\* Joindre la liste nominative du personnel proposé jusqu'à l'échelon du Chef d'équipe avec CV détaillé ;

\* Disposer des matériels minimums indispensables suivant (en propre ou en location) confère donné particulier :

- a) 1 Excavateur
- b) 2 Camion-benne basculante 20 T
- c) 1 Bétonnière 1T
- d) Coffrages 500
- e) Accrochage métallique 500
- f) 1 Pick-up transportant cinq passagers
- g) Instruments topographiques/d'arpentage
- h) Echafaudages métalliques

**N.B :** Pour plus de détails sur les critères de qualification, Voir le document d'appel d'offres (Section 3 : Critères d'évaluation et de qualifications)

15. Adresse de contacts, de dépôt et d'ouverture des offres :

**Coordination de l'Unité de Gestion du PDSS (UG-PDSS)**  
**A l'Attention du Dr. Dominique BAABO KUBUYA**  
 Concession INBR, Croisement des Avenues Huileries & Tombalbaye, Bâtiment PDSS,  
 Kinshasa/Gombe, République Démocratique du Congo  
 Tel : (+243) 995487253 E-mail : [pdssmsprdc@pdssdobaabo2@gmail.com](mailto:pdssmsprdc@pdssdobaabo2@gmail.com)

# Maroc : quelles seront les priorités stratégiques des cinq prochaines années ?

**Souveraineté, consolidation de la résilience, nouveau modèle de développement,...** Le discours du roi Mohammed VI annoncé vendredi à l'occasion de l'ouverture de la nouvelle législature est une véritable feuille de route qui trace les grandes priorités auxquelles le nouveau gouvernement devra s'atteler sur les cinq prochaines années.

**A**nouvelle étape, nouvelle stratégie. Le discours du roi Mohammed VI, prononcé vendredi dernier à l'ouverture de la première session de la première année législative de la 11<sup>e</sup> législature, est une véritable feuille de route qui fixe les orientations auxquelles l'exécutif devra s'atteler au cours de son mandat de cinq ans.

En effet, le discours royal intervient cette année après la séquence de désignation du nouveau gouvernement conduit par Aziz Akhannouch et le parachèvement de la constitution des exécutifs des régions, des villes et des différents conseils communaux et provinciaux, suite aux élections législatives, régionales et communales du 8 septembre dernier.

Organisés le même jour, ces scrutins ont enregistré un taux de participation important et permis un large renouvellement au sein des instances représentatives aussi bien à l'échelle du parlement qu'au niveau des conseils des collectivités territoriales.

«*Ce scrutin consacre la victoire du choix démocratique fait par le Maroc, ainsi que la normalité des alternances dans la gestion des affaires publiques*», a déclaré le souverain marocain, commentant les élections du 8 septembre.

## CONSOLIDER LA SOUVERAINETÉ

«*Cette législature s'amorce à un moment où le Maroc entre dans une phase nouvelle qui requiert la mutualisation des efforts autour des priorités stratégiques. Ainsi, notre pays sera plus apte encore à poursuivre son processus de développement et à relever les défis extérieurs*». C'est ainsi que le souverain annonce trois grandes priorités stratégiques qui cadreront le travail de l'équipe gouvernementale.

Premier pôle, la souveraineté, lorsque le chef de l'Etat marocain rappelle que la crise pandémique a révélé le retour en force du thème de la souveraineté, avec des enjeux de compétition internationale : «*Nous soulignons d'abord la nécessaire consolidation de la place occupée par le Maroc et la défense impérieuse de ses in-*

*térêts supérieurs, particulièrement dans la conjoncture présente qui charrie dans son sillage défis, risques et menaces. De fait, la crise pandémique a révélé le retour en force du thème de la souveraineté. Qu'elle soit sanitaire, énergétique, industrielle, alimentaire ou autre, sa préservation est devenue l'enjeu d'une véritable compétition qui suscite des réactions fébriles chez certains. Si de nombreux pays ont connu d'importants dysfonctionnements dans la fourniture et la distribution des produits de première nécessité, le Maroc a réussi, lui, à gérer ses besoins en la matière et à assurer un approvisionnement normal et suffisant de ses marchés* ».

Pour consolider les efforts de résilience entamés notamment depuis le début de la pandémie, ainsi que l'autonomie et la sécurité stratégiques du pays, le roi Mohammed VI ordonne la mise en place d'un dispositif national intégré portant sur la réserve stratégique de produits de première nécessité, notamment alimentaires, sanitaires et énergétiques, avec une mise à jour continue des besoins nationaux.

L'injonction royale sur ce sujet hautement stratégique procède d'une lecture géopolitique et géoéconomique, tirant les leçons de la crise de Covid-19 et prenant en considération les risques et les incertitudes d'un environnement international en perpétuelles turbulences. Ce devrait donc constituer un axe important du nouveau programme gouvernemental, lequel aura notamment à prévoir la réforme du cadre juridique organisant les stocks de sécurité, l'engagement d'investissements conséquents dans les capacités nationales de stockage et de réserves stratégiques, ainsi que le développement de la production nationale de certains produits importés.

## CONSOLIDER LA RÉSILIENCE

Le second volet de la stratégie royale porte sur la relance économique, notamment pour surmonter les difficultés créées par la crise pandémique. Le souverain livre dans ce sens une vision optimiste et rassurante, et affirme



Le roi Mohammed VI lors de son discours d'inauguration de la nouvelle législature, le 8 octobre 2021. (Crédits : MAP)

que le Maroc va poursuivre sereinement son projet de développement, tout en accélérant le rythme des réformes. «*En termes de protection de la santé des citoyens et de soutien aux secteurs et aux catégories touchés, nous disposons d'acquis solidement engrangés. De fait, en assurant la gratuité du vaccin, en dépit du coût qui se chiffre en milliards, l'Etat s'est acquitté de son devoir, veillant à ce que les besoins fondamentaux des citoyens soient satisfaits et que la période de crise soit la moins pénible possible pour eux*», rassure le roi du Maroc.

## UN NOUVEAU MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT

La troisième priorité de la feuille de route royale porte sur le déploiement du nouveau modèle de développement (NMD) : «*Quant au troisième volet, il a trait à l'opérationnalisation du modèle de développement et au lancement d'une nouvelle génération de projets et de réformes intégrés. C'est pourquoi Nous aspirons à ce que cette législature soit le point de départ de cette dynamique volontariste ambitieuse incarnant l'intelligence collective des Marocains*.

*A cet égard, il convient de rappeler que le modèle de développement n'est pas un plan de mesures figé au sens conventionnel du terme. Il constitue plutôt un cadre général propice à l'action et apte à instaurer de nouvelles règles, à ouvrir de larges perspectives devant chacun et tous. En outre, «le Pacte national pour le Développement» représente un levier essentiel pour la mise en œuvre de ce modèle, en ce qu'il symbolise un engagement national souscrit envers Notre Majesté et à l'égard des Marocains* », explique le souverain marocain.

La Législature va ainsi s'atteler à la mise en œuvre du nouveau modèle de développement (NMD), un chantier stratégique annoncé par le roi Mohammed VI en août 2019.

Le gouvernement et le parlement inscriront leur action dans le cadre du référentiel que constitue le «*Pacte national pour le développement*». Le souverain tiendra à rappeler que le NMD n'est pas un «*plan de développement*» au sens conventionnel, comme le Maroc en a connu dans les années 1970 et 80), mais «*constitue plutôt un cadre général propice à l'action et apte à instaurer de nouvelles règles, à ouvrir de larges perspectives devant chacun et tous*». «*Le Pacte national pour le Développement*» représente, comme le souligne le roi Mohammed VI, «*un levier essentiel pour la mise en œuvre de ce modèle, en ce qu'il symbolise un engagement national souscrit envers Notre Majesté et à l'égard des Marocains*».

Dans la phase de mise en œuvre du modèle de développement, le gouvernement s'est vu chargé par le chef de l'Etat de «*définir les priorités et les projets à mettre en chantier au cours de son mandat et mobiliser les ressources nécessaires pour assurer leur financement*».

L'Exécutif mené par Akhannouch devra également parachever les grands projets déjà lancés, au premier rang desquels le chantier royal de généralisation de la protection sociale, et celui de la refonte et la mise à niveau du système de santé. Il en est également de la réforme des entreprises et établissements publics, ainsi que la réforme fiscale que le souverain a demandé de compléter et de conforter, avec la plus grande célérité, par l'adoption d'une nouvelle charte de l'investissement.

## UNE CONJONCTURE NATIONALE FAVORABLE

«*En dépit des effets inédits générés par la crise et le repli de l'économie mondiale, l'économie nationale connaît une embellie significative*».

C'est par ces termes que le souverain a tenu les efforts de résilience consentis depuis le début de la pan-

démie et rassurer sur la situation économique du pays. Cet optimisme annoncé s'explique par les indicateurs au vert de la conjoncture au titre de 2021, comparés à ceux de certains pays voisins, qui enregistrent notamment des niveaux supérieurs d'inflation et de pression sur les réserves en devise.

En effet, la croissance économique devrait dépasser les 5,5%, un taux jamais réalisé depuis des années, mais également un des plus élevés de la région MENA et en Afrique. Ce taux de croissance permet à la richesse nationale de revenir pratiquement à son niveau d'avant la crise épidémique du Covid-19.

Aujourd'hui et grâce à une gestion réussie de la crise sanitaire, particulièrement le bon déroulement de la campagne vaccinale, aux mesures de soutien aux entreprises et aux catégories affectées, ainsi qu'au plan de relance lancé sur instructions du roi Mohammed VI, les moteurs de l'économie marocaine sont en reprise, à l'exception -conjoncture internationale oblige - du secteur du tourisme et des secteurs connexes.

Indicateur important de confiance dans l'économie marocaine, le flux des IDE a connu une croissance importante à fin août 2021 (de 16%, selon l'Office de change). Il en est de même des transferts des MRE qui ont connu un niveau record de 46%. Les réserves en devise, elles, se situent ainsi à un niveau confortable, équivalent à sept mois d'importations.

Les chiffres cités vendredi dernier dans le discours du souverain marocain, et bien d'autres, sont autant d'indicateurs qui doivent inciter à l'optimisme et à la confiance, doublés de davantage de volontarisme et de prise d'initiative de la part des acteurs économiques.

Le moment n'est donc pas à l'attentisme et aux analyses pessimistes qui laminent la confiance. Il est plus que jamais, celui de prendre l'initiative, d'investir et de saisir les nouvelles dynamiques et opportunités du monde post-Covid. Comme le soulignera le souverain marocain, «*dans ce contexte positif, nous devons demeurer réalistes et poursuivre notre action avec responsabilité et patriotisme, loin de tout pessimisme et à l'écart d'une certaine rhétorique négativiste*».

**MOUNIR EL FIGUIGUI (LA TRIBUNE/FRANCE)**



# Sommet de la Francophonie en Tunisie: après le Covid-19, un nouveau report au goût politique

**À un peu plus d'un mois de l'événement, la décision d'un report semble motivée en grande partie par la situation politique en Tunisie.**

**ECONEWS AVEC LE POINT AFRIQUE**

Le 18<sup>e</sup> sommet de la Francophonie, initialement prévu à Djerba en novembre prochain, est reporté d'un an par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Ce report, officialisé mercredi 13 octobre, doit « permettre à la Tunisie de pouvoir organiser cette instance importante dans les conditions les plus optimales », selon des communiqués émanant de l'OIF et du ministère tunisien des Affaires étrangères. C'est le deuxième report en un an, et tout le monde semble s'en accommoder.

Certaines ambassades africaines à Paris mettent en avant le fait que la Tunisie n'était pas prête à accueillir les délégués des 88 États francophones, explique Claire Fages, du service Afrique de RFI. Mais en réalité, depuis que le pouvoir s'est durci à Tunis et que le président Kais Saïed s'est arrogé les pleins pouvoirs, organiser un sommet de la Francophonie à Djerba mettrait les États membres de l'OIF dans l'embarras. Il semble que le Canada ait été le pays le plus actif à demander un report.

Les représentants des États et gouvernements membres de l'OIF se sont réunis mardi en présentiel et visioconférence, sous la présidence de la secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo.

« Les représentants des États et gouvernements membres ont débattu ouvertement et dans un souci de cohésion et de solidarité, sur l'organisation du sommet en Tunisie dans les délais initialement prévus. Ils sont arrivés à un consensus sur la

nécessité de reporter d'un an le 18<sup>e</sup> Sommet de la francophonie, afin de permettre à la Tunisie d'organiser cette instance importante dans les conditions les plus optimales », précise le communiqué de l'OIF.

De son côté, le ministère tunisien des Affaires étrangères a fait savoir, dans un communiqué, que les « discussions ont abouti au consensus des représentants des États membres concernant la Tunisie, hôte de ce sommet, et le report de la date de sa convocation sur l'île de Djerba à 2022 afin d'assurer une large participation au plus haut niveau et de ne pas avoir à le tenir à distance ».

La décision doit être formellement adoptée lors d'une Conférence ministérielle de la francophonie. « Cette proposition [du report d'un an, NDLR] va être validée dès que les ministres auront statué », a déclaré à l'AFP Oria Vandeweghe, porte-parole de la secrétaire générale.

« C'était une décision unanime et la Tunisie a exprimé elle-même son ouverture à l'idée d'un report. La réunion s'est déroulée dans un esprit de consensus en faveur d'un report d'un an, et l'objectif est de permettre à la Tunisie d'organiser le sommet dans les meilleures conditions », a poursuivi la porte-parole.

La réunion des ministres devrait se tenir dans « une dizaine de jours », a-t-elle précisé.

## « LE REPORT A FAIT L'OBJET D'UN CONSENSUS »

De son côté, la France était de plus en plus mal à l'aise

face au durcissement politique tunisien, dénoncé de plus en plus ouvertement par des avocats et des militants des droits de l'homme, à Tunis comme à Paris. Le discours officiel reste neutre cependant : « Nous étions favorables à toute solution agréée entre l'OIF et la Tunisie », déclare une source à l'Élysée, tandis qu'au ministère des Affaires étrangères, on souligne que « le report du sommet a fait l'objet d'un consensus du Conseil permanent de l'organisation ».

Une façon de laisser une marge de manœuvre à la Tunisie. Cette dernière sauve la face en demeurant, pour l'instant, le pays hôte dans un an.

## « L'OIF N'EST PAS UNE ORGANISATION DE SANCTION »

Frédéric Turpin, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Savoie et auteur de « La France et la francophonie politique. Histoire d'un ralliement difficile », souligne qu'il s'agit pour l'instant d'un report et non d'une annulation, comme ce fut le cas en 1990 pour le sommet de la Francophonie à Kinshasa, après les massacres d'étudiants à Lubumbashi.

« À Kinshasa, l'intensité des massacres d'étudiants avaient particulièrement choqué, non seulement au Zaïre (ancien nom de la République Démocratique du Congo, sous Mobutu Sese Seko, NDLR), mais aussi dans toute l'Afrique et dans le monde entier. Là, c'est une rupture de l'ordre constitutionnel. Ça explique qu'on prenne beaucoup plus de pincettes dans la manière d'engager un report avec le président tunisien. Mais d'un autre côté, on essaie aussi de garder toutes les voies du dia-

logue possible. Parce que l'OIF n'est pas une organisation de sanction, mais de dialogue et de médiation », développe l'historien.

## UN CONTEXTE POLITIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE INCERTAIN

La décision a été motivée en grande partie par la situation politique en Tunisie. En effet, après des mois de blocage politique, le président tunisien Kais Saïed avait invoqué, le 25 juillet dernier, un « péril imminent » pour limoger le gouvernement et suspendre le Parlement. Des mesures dénoncées comme un « coup d'État » par ses opposants et des ONG qui manifestent régulièrement. Le mois dernier, le chef d'État avait suspendu certains chapitres de la Constitution.

Il aura fallu attendre lundi 11 octobre pour qu'un nouveau gouvernement prête serment, après onze semaines de crise. Mais, très endettée et dépendante des aides internationales, la Tunisie fait face à une profonde crise économique et sociale – chute du PIB, forte inflation, chômage à près de 18 % –, aggravée par la pandémie de Covid-19. Malgré la menace d'une crise des finances publiques, la Première ministre Najla Bouden n'a évoqué aucune réforme économique. Son gouvernement donnera la priorité à « la lutte contre la corruption », a-t-elle déclaré.

Dans ce contexte, la tenue du Sommet de la francophonie dans le pays devenait de plus en plus problématique. L'ancien président Moncef Marzouki et d'autres voix ont officiellement appelé au boycott de ce sommet.

Jusqu'au bout, les organisateurs tunisiens ont tenté de rassurer et de pousser pour que le sommet ait lieu, la secrétaire générale de l'OIF s'est même rendue sur place samedi. Face à elle, le chef de l'État, Kais Saïed, avait dénoncé d'un ton énigmatique ceux qui « sont allés à Paris et ont essayé de faire capoter le Sommet de la francophonie ».

## UN AGENDA BOUSCULÉ POUR L'OIF

Basée à Paris, l'OIF compte 88 États et gouvernements. La Francophonie a notamment pour missions de promouvoir la « langue française et la diversité culturelle et linguistique », « la paix, la démocratie et les droits de l'homme », ou encore « d'appuyer l'éducation ». Nommée en octobre 2018 secrétaire générale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo a présenté en mars un rapport d'étape de sa mission à Emmanuel Macron, avec plusieurs rendez-vous clés.

Outre le Sommet de Djerba reporté à une date encore inconnue se sont tenus les États généraux du livre en langue française les 23 et 24 septembre à Tunis, manifestation supervisée par Leïla Slimani. Enfin, projet phare du président français, une Cité internationale de la langue française installée au château de Villers-Cotterêts doit ouvrir ses portes début 2022.

Le 20 mars 2018, Emmanuel Macron avait annoncé vouloir développer la langue française et le plurilinguisme et déplacer le centre de gravité du monde francophone vers l'Afrique de l'Ouest, où se trouvent le plus grand nombre de locuteurs francophones.

# Frontière maritime somalienne : le Kenya rejette la décision de la Cour suprême des Nations Unies

**ECONEWS AVEC AFRICANEWS.COM**

La Cour internationale de justice de La Haye a accordé à la Somalie la majeure partie d'une portion de l'océan indien potentiellement riche en pétrole et en gaz. Elle ne confie au Kenya qu'une petite partie de cette portion de mer à l'origine d'une dispute entre les deux pays.

Pour le président Uhuru Kenyatta, le pays « rejette en totalité et ne reconnaît pas » la décision concernant la frontière somalienne. « Si le Kenya n'est pas surpris par la déci-

sion, il est profondément préoccupé par l'importance de la décision et ses implications pour la région de la Corne de l'Afrique, et le droit international en général. D'emblée, le Kenya souhaite indiquer qu'il rejette en totalité et ne reconnaît pas les conclusions de la décision », a déclaré Uhuru Kenyatta, président du Kenya.

En 2014, la Somalie a entraîné le Kenya devant la justice après des années de négociations non abouties au sujet de la parcelle de 100.000 kilomètres carrés.

Nairobi affirme exercer sa souveraineté sur la zone depuis 1979.

Mais les juges ont décidé à l'unanimité qu'il n'y avait « aucune frontière maritime convenue » en vigueur, ils ont également tracé une nouvelle frontière proche de celle revendiquée par la Somalie.

« Nous ne sommes pas vraiment contents en tant que Kényans parce que notre territoire nous a été enlevé. Notre gouvernement est donc très ferme, nous allons défendre notre frontière », s'est confié Samuel

Obiero, résident de Nairobi.

« Je pense que c'est le bon moment pour nous, les Kényans, de défendre notre gouvernement, le Kenya doit défendre son territoire et ses frontières parce que si nous décidons de leur donner un pouce, ils prendront définitivement un kilomètre. Nous ne sommes pas après cela, que les Somaliens ne soient pas d'accord avec nous, mais c'est la meilleure chose que le gouvernement kényan ait à faire », a expliqué Jimmy Okot, résident de Nairobi.

Le jugement de la CIJ est définitif et ne peut faire l'objet d'un appel.

Pour le Kenya, la décision de la Cour suprême des Nations Unies et la nouvelle répartition qui en découle pourraient aggraver la situation en matière de paix et de sécurité dans la région.

De son côté le président Somalien Mohamed Abdullahi Mohamed, a exhorté le gouvernement kényan à « considérer » cette décision comme un moyen de renforcer la relation entre les deux pays.

# USA-Afrique : Uhuru Kenyatta, premier chef d'Etat africain invité à la Maison Blanche

**Pour s'imprégner de la situation du continent noir, le président des Etats-Unis, Joe Biden, a fait le choix d'inviter jeudi à la Maison Blanche le Kenyan Uhuru Kenyatta. C'est en porte-voix de l'Afrique que le président kenyan s'est présenté à la Maison Blanche, une invitation qui arrive juste après avoir été mis en cause dans le « Pandora papers », cette enquête indépendante qui a épinglé différents leaders politiques mondiaux dans les pratiques d'évasion fiscale.**

## ECONEWS AVEC AFP

Le président américain Joe Biden a reçu jeudi à Washington son homologue kenyan, Uhuru Kenyatta, premier chef d'Etat africain à être invité à la Maison Blanche par le président démocrate.

Les deux dirigeants aborderont « la solide relation bilatérale » entre les deux pays, ainsi que « le besoin de transparence et de responsabilité dans les systèmes financiers nationaux et internationaux », a fait savoir la Maison Blanche avant la rencontre. Cet ordre du jour est rendu public peu après les révélations des « Pandora Papers » : cette vaste enquête du Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ) affirme notamment qu'Uhuru Kenyatta qui affirme vouloir combattre la corruption - possède

secrètement avec six membres de sa famille un réseau de onze compagnies offshore, dont l'une possède des actifs évalués à 30 millions de dollars US.

Interrogée sur ces informations et leur impact sur la rencontre, la porte-parole de la Maison Blanche a dit mercredi que « le président (Biden) a (vait) souvent dénoncé les inégalités dans le système financier international ». « Cela ne veut pas dire que nous ne rencontrons pas les personnes avec lesquelles nous avons des différends », a ajouté Jen Psaki. « Nous avons un certain nombre de sujets sur lesquels nous avons un intérêt à travailler avec le Kenya (...) et ce sera l'objet principal » de la réunion, a-t-elle conclu. Les deux présidents discuteront aussi « des efforts pour défendre la démocratie et les



Premier tête-à-tête jeudi à la Maison blanche entre Joe Biden et Uhuru Kenyatta

droits humains, de la promotion de la paix et de la sécurité, de comment doper la croissance économique et s'attaquer au changement climatique », a précisé la Maison Blanche.

Autre sujet qui pourrait être évoqué : le commerce. L'administration Trump avait entamé avec le Kenya des discussions sur un accord de libre-échange mais l'équipe de Joe Biden n'a, selon Nairobi, pas repris pour l'heure les négociations. Lors de la signature à New York lundi de contrats

avec des acteurs économiques privés, Uhuru Kenyatta n'a d'ailleurs pas fait mystère de sa frustration à ce sujet. « Je voudrais dire à nos amis américains qu'il n'est pas possible de commencer puis d'interrompre la discussion avec leurs partenaires sur la base d'un changement d'administration », a-t-il déclaré, selon un communiqué de ses services.

Le Kenya s'inquiète de voir approcher la date d'expiration, en 2025, d'un accord qui dispense très largement ses exportations vers les

Etats-Unis de droits de douanes. Washington voit de son côté d'un mauvais œil l'influence économique croissante de la Chine, grande rivale, en Afrique. Mais là où son prédécesseur Donald Trump ne jurait que par les négociations commerciales bilatérales, Joe Biden affiche jusqu'ici plutôt une grande retenue en la matière. Il n'a par exemple donné aucun gage au Royaume-Uni, lui aussi avide de signer un accord de libre-échange avec les Etats-Unis après le Brexit.

# Éric Zemmour, trouble-fête de la présidentielle française

## ECONEWS AVEC AFP

En France, un nouveau sondage sur l'élection présidentielle 2022 est paru, jeudi 14 octobre 2021. Réalisé par BVA pour Orange et RTL, il crédite Eric Zemmour de 14% des voix au premier tour du scrutin. Le polémiste se placerait derrière Marine Le Pen (16%) et devant Xavier Bertrand (12%). Il se stabiliserait à 14% face à Valérie Pécresse et baisserait à 13% face à Michel Barnier.

S'il n'est pas officiellement candidat, le polémiste ne cesse de venir jouer les troubles fêtes dans cette campagne, bousculant les diverses candidatures possibles des Républicains, tout comme celle de Marine Le Pen. L'ancien journaliste parviendrait en effet à capter une partie de l'électorat votant traditionnellement pour la droite, mais, surtout, piquerait un nombre important de voix au Rassemblement national, affaiblissant son score au premier tour.

L'ex-polémiste de CNews et du Figaro grimpe dans les sondages et commence à inquiéter l'état-major à droite et à l'extrême droit.

## DÉCRYPTAGE

Il tient des meetings, enchaîne les interviews. Et pourtant, il laisse toujours planer un faux suspense. Eric Zemmour a envie d'être candidat et on le voit mal s'arrêter maintenant. La question, ce n'est pas « si » il sera candidat, mais plutôt « quand ». Pour le moment, ne pas être formellement candidat lui évite de devoir répondre à toutes les questions. Eric Zemmour l'a dit lui-même : il a tout intérêt à rester dans l'ambiguïté le plus longtemps possible.

## CANDIDAT ANTI-SYSTÈME

Pas encore candidat, Eric Zemmour remplit les salles et menace Marine Le Pen dans les sondages. Pour Jean-Yves Camus, politologue et co-directeur de l'Observatoire des radicalités politiques, le principal atout d'Eric Zemmour est qu'il ne vient d'aucun parti politique : « Il a l'attrait de la nouveauté. Il est connu. Et puis il arrive à un moment où Marine Le Pen se présente pour la troisième fois à l'élection présidentielle, dans l'incapacité de l'emporter. Donc, il y a chez certains électeurs du Rassemblement national un peu de lassitude,

parce que leur objectif n'est pas de bien figurer ou de faire un bon score, c'est de gagner ».

Eric Zemmour profite à plein d'une forme de lassitude des électeurs du Rassemblement national. Un sondage le donne même devant Marine Le Pen au second tour de la présidentielle.

## LES RÉPUBLICAINS AUSSI MENACÉS

Les Républicains sont embourbés dans le choix de leur candidat ou candidate jusqu'à début décembre, cela fait presque deux mois d'attente, une éternité en pleine campagne présidentielle. Pendant ce temps, Eric Zemmour parle à l'oreille des électeurs de François Fillon de 2017, selon Jean-Yves Camus : « Pour l'instant, il prend aux alentours du quart des suffrages des électeurs de François Fillon en 2017. C'est quand même beaucoup. La porosité idéologique existait déjà, mais là, elle trouve quelqu'un dans qui s'incarner. Ce n'était pas le cas avec François-Xavier Bellamy ni Bruno Retailleau. Philippe de Villiers est relativement hors course. Là, ces électeurs ultra conservateurs trouvent une fi-

gure dans laquelle ils se reconnaissent ».

Trouble-fête de la campagne, qui séduit aussi bien chez les LR qu'au RN, Eric Zemmour tente de réaliser l'union des droites. Il espère aussi prendre des voix aux abstentionnistes qui le voient comme un candidat hors système, pas un professionnel de la politique. Mais il a encore du travail. La récolte des 500 parrainages d'élus est plus difficile que prévue. Côté finances, c'est flou. Et surtout, Eric Zemmour manque d'une équipe de campagne qualifiée, élément clé pour organiser une machine de guerre électorale.

## LR ET RN À LA RECHERCHE DE LA BONNE RIPOSTE

Officiellement, les Républicains et le Rassemblement national font le dos rond face au piège Zemmour. L'attaquer en permanence lui donnerait de l'importance. L'ignorer lui laisserait la voie dégagée. À droite, les premières fractures ont éclaté chez les Républicains, beaucoup se reconnaissent dans les déclarations d'Eric Zemmour. Le candidat à l'investiture Eric Ciotti n'a pas

exclu de voter Zemmour face à Macron.

Stop aux spéculations, s'agace le député Pierre-Henri Dumont : « Ces déclarations interviennent uniquement parce qu'on demande à chacun de se positionner par rapport à Zemmour. Au bout d'un moment, stop ! Zemmour, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la vie politique française. Quand il sera candidat, on verra ce qu'il en sera à ce moment-là. Mais à un moment donné, stop ! »

Du côté de Marine Le Pen, un mot revient dans l'entourage de la candidate pour résumer son état d'esprit : « Sérénité » ! Marine Le Pen surjoue la décontraction alors qu'Eric Zemmour pourrait quand même la priver d'un ticket au second tour : « Non, je n'ai pas d'inquiétude. C'est peut-être parce que j'ai de l'expérience. C'est pour ça que l'expérience me permet de vous dire que les uns et les autres ne devraient pas se précipiter à tirer des conclusions hâtives ».

LR et RN temporisent en espérant que le phénomène Zemmour s'essouffle rapidement. Car personne n'a encore trouvé la bonne riposte.

# Le ministre Serge Konde vole au secours des Léopards dames U20 délogées de leur hôtel à Kinshasa

**Quoi qu'éliminées de la course à la Coupe du Monde, Costa Rica 2022, les Léopards Dames U20 méritent leurs primes, assure le ministre des Sports et Loisirs, Serge Konde Chembo.**

**NANA K. AVEC ACP**

Le ministre des Sports et loisirs, Serge Konde Chembo, a décidé de voler au secours des Léopards Dames U20, délogées de l'hôtel Kampo, dans la commune de Barumbu, tard la nuit de mercredi, pour insolvabilité. Elles se sont réfugiées au siège de la Fédération congolaise de football association (Fécofa), de l'avenue de la Justice, dans la commune de la Gombe, à Kinshasa.

Les filles, qui protestaient aux portillons de la Fécofa, réclamant au préalable leurs primes de tous les quatre matches des éliminatoires de la Coupe du monde, Costa Rica 2022, de la spécialité qu'elles ont joué, se sont vu chasser par les éléments de la Police nationale congolaise devant les instal-

lations de l'instance faitière de football congolais.

C'est dans cette optique que le ministre Serge Konde est venu s'enquérir personnellement de cette situation, se montrant indigné du sort réservé à ces ambassadrices du pays, après avoir défendu le drapeau national. Il a fait savoir qu'il entrera en contact avec le ministère des Finances pour savoir à quel niveau se trouverait le blocage.

En sapeur-pompier, le

ministre Konde a invité les filles au calme, les rassurant de son implication personnelle afin de décanter ce litige dans un bref délai. «*Le Chef de l'Etat, Félix-Antoine Tshisekedi, accorde une place de choix à la femme. Le gouvernement également s'active pour assurer la promotion de la femme. De telles scènes ne devraient pas être vécues au Congo. Personnellement, je me bats pour qu'il y ait équilibre dans le traitement au sein des équipes nationales et nous devons éviter l'injustice et la discrimination. Ce sont nos filles et elles méritent un traitement res-*

*pectable pour leur garantir l'avenir*», a rassuré le ministre Serge Konde.

## UNE CONTRE PERFORMANCE SANS SURPRISE

C'est une contre performance des Léopards dames U20 qui ne surprend personne, au regard de la préparation qu'elles ont eue. Logiquement, il faut dire qu'elles ne se sont même pas préparées, parce qu'elles n'étaient internées que deux jours avant le match.

Au match aller contre le Cameroun, à Kinshasa, elles avaient même refusé de jouer faute de primes. Elles sont montées sur le terrain après autant d'assurances

non concrétisées.

Les Léopards ont été battus (0-5) le week-end, à Yaoundé, par les Lionnes Indomptables du Cameroun, et éliminés de cette campagne par un score cumulé de (0-9), alors qu'au premier tour, ils avaient montré de quoi elles étaient capables, en éliminant le Sao Tomé-et-principe à leur tour (7-0), score cumulé

Il est arrivé à cette équipe de s'entraîner même sur le sol par manque de terrain. Un matin, les Léopards U20 se sont vu refuser l'accès au terrain du centre Ujana, pour n'avoir pas payé les frais.

## Ligue des champions et Coupe de la CAF : trois clubs congolais entrent en compétition

**N.K.**

Les trois clubs congolais, engagés dans les compétitions continentales de la CAF (Confédération africaine de football), à savoir le TP Mazembe, l'AS V. Club de Kinshasa et le DC Motema Pembe, entrent en compétition ce week-end.

A la Ligue des champions de la CAF, Mazembe, exempté du premier tour, croise

ce vendredi l'équipe sud-africaine d'Amazulu dans la ville de Durban. Maniema Union, qui a franchi le premier tour, joue à Kinshasa ce dimanche. Le club de Lubumbashi, qui avait consacré du temps à préparer cette rencontre, pense faire mieux, avant le match retour qui se jouera dans son temple de Kamalondo.

Pour sa première campagne africaine avec les cor-

beaux de TP Mazembe, le coach Franck Dumas s'est emmené avec un groupe de 22 joueurs. Il a eu à trier les meilleurs pour ramener un bon résultat de l'Afrique du Sud.

L'autre représentant en Ligue de champions de la CAF, c'est l'AS Maniema Union qui reçoit ce dimanche à Kinshasa, au stade des Martyrs de la Pentecôte, la formation sud-africaine de Mamelodi Sundowns

sous le coup de 15h00.

En coupe de la CAF, l'AS V. Club, qui séjourne actuellement en Afrique du Sud, se mesure ce samedi à la formation de Marumo Galants. Un premier voyage continental que les Moscovites comptent à tout prix fructifier pour entamer de la belle manière cette compétition. Dans la même compétition, DCMP joue, le même samedi, à Kigali contre l'AS Kigali.

## Amos Mbayo conserve son poste de président du Comité Olympique Congolais

**ECONEWS AVEC RO**

Au Comité olympique congolais (COC), la surprise n'a pas été au rendez-vous. Seul candidat en lice à son poste, Amos Mbayo Kitenge a conservé jeudi son fauteuil de président, pour la troisième fois consécutive à la tête du Comité Olympique Congolais.

Ancien ministre des Sports et loisirs, Amos Mbayo a réélu avec 65 voix sur les 70 votants, contre cinq bulletins nuls.

Président de la Fédération congolaise de handball (Fécohand), Amos Mbayo occupe le poste de président du COC depuis avril 2010, en marge d'une élection partielle organisée en remplacement de Jean Beyawa Kabeya qui a été radié en novembre 2009 du mouvement sportif congolais pour «*mauvaise gestion*».

Dr René Ngiebe Mubiala, 4<sup>e</sup> vice-président du comité

sortant, occupe le poste de 1<sup>er</sup> vice-président au détriment de Boniface Mwawatadi (63/70 votants).

Christian Matata est le nouveau 2<sup>e</sup> vice-président du COC. Le numéro un de la Fédération de volley-ball du Congo (FEVOCO) n'avait pas de concurrent à ce poste (65/70 votants).

Le poste de 3<sup>e</sup> vice-président est revenu à Ferdinand Ilunga Luyoyo. Il a obtenu 35/70 votants au détriment de Jean Beya, battu malgré ses 26 voix.

N'ayant pas atteint le nombre de 35+1, c'est la majorité absolue qui lui a permis de passer. Pitchou Bolenge a obtenu 52 voix en battant Freddy L'akombo (12 voix) pour la 4<sup>e</sup> vice-présidence.

Alain Badiashile a retrouvé son poste de secrétaire général, après l'avoir raté la saison dernière (64/70 votants). Honoré Mazombo est élu secrétaire

général adjoint du COC.

### COMPOSITION DU COC

- Président : Amos Mbayo Kitenge
- 1<sup>er</sup> VP : Dr Ngiebe Mubiala
- 2<sup>e</sup> VP : Christian Matata
- 3<sup>e</sup> VP : Ilunga Luyoyo
- 4<sup>e</sup> VP : Pitshou Bolenge
- Secrétaire général : Alain

Badiashile

- SGA : Honoré Mazombo
- Trésorier général : Roger Bondembe
- TGA : François Claude Kabulo
- Membres
- José Bolenge
- Jean de Dieu Oleko
- Bienvenu Matenda

## DECLARATION DE PERTE DE CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

La **Société Swissair**, société anonyme de droit suisse, déclare avoir perdu le Certificat d'Enregistrement Volume A 182, Folio 76, portant sur l'appartement n° 2899/141, Commune de la Gombe.

### CAUSE DE LA PERTE : PILLAGE INTERVENU EN DATE DU 15/09/1991

La société Swissair sollicite le remplacement de ce Certificat et déclare rester seul responsable des conséquences dommageables que la délivrance du nouveau certificat d'enregistrement pourrait avoir vis-à-vis des tiers.

**Ainsi fait à Kinshasa, le 15/09/1991**

**ECONEWS**

Journal en ligne  
et Tri-hebdomadaire  
d'informations  
générales

Complexe Nzigi (ex-Muana Nteba),  
Local n°50, Kinshasa/  
Gombe  
Tél : +243 81 904 17 63/  
89 301 93 05  
+ 243 903185670  
E-mail :

[kuediasala@gmail.com](mailto:kuediasala@gmail.com)  
[www.econewsrdc.com](http://www.econewsrdc.com)  
L'info qui fait échos

**DIRECTEUR DE PUBLICATION**  
Faustin KUEDIASALA

**RÉDACTEUR EN CHEF**  
Hugo TAMUSA

**SECRÉTAIRE DE RÉDACTION**  
Florent N'LUNDA N'SILU

**RÉDACTION GÉNÉRALE**  
Faustin KUEDIASALA  
Hugo TAMUSA  
Florent N'LUNDA N'SILU  
Véron KONGO  
Jonathan MUTADJIRI  
Nana Kanku  
Olivier Dioso  
A.T. MPUTU

**COLLABORATEUR EXTÉRIEURS**  
Marc NZATE  
Francis Mayuma

**WEB MASTER**  
Tighana MASIALA

**PRODUCTION**  
Michel MASUDI  
+243 907314011

**COMMERCIAL**  
John RUSHIMBA

**INTENDANT GÉNÉRAL**  
René LOKOTA

# Après Tshisekedi avec le projet « Tshilejelu », Sama lance le projet « Kinshasa zéro trou »

Si le Chef de l'Etat, Félix Tshisekedi, avait lancé, il y a quelques mois, le projet en infrastructures « Tshilejelu », incluant outre Kinshasa d'autres coins de la République Démocratique du Congo, le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde, s'inscrit dans la même dynamique par le lancement mercredi, dans la capitale congolaise, du projet « Kinshasa, zéro trou ». Il s'agit d'un projet de 32 millions de dollars US pour la première phase qui va s'étendre sur 83 km, dans 46 artères pendant six (6) mois.

## ECONEWS AVEC PRESSE/ PRIMATURE

Le Premier ministre, Jean-Michel Sama Lukonde Kyenge, a lancé, jeudi au croisement des avenues Victoire et Université, dans le district de la Funa, les travaux du projet Kinshasa « zéro trou ». C'était en présence du ministre d'Etat en charge des Travaux publics et Infrastructures, Alexis Gisaro, et du gouverneur de Kinshasa, Gentiny Ngobila Mbaka.

Ce projet intervient quelques jours seulement après que le Président de la République, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, a instruit le Gouvernement, lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, d'envisager des voies et moyens pour éradiquer les embouteillages et bouchons devenus récurrents dans la ville de Kinshasa et cultiver le civisme routier auprès des conducteurs d'automobiles.

A travers le lancement de ce projet, Jean-Michel Sama Lukonde dit afficher clairement l'ambition et l'objectif du Gouvernement de la

République d'en finir avec ce casse-tête qui met en mal la circulation routière.

### FLUIDIFIER LA CIRCULATION DANS LA VILLE

« Je voudrais d'abord dire que nous démontrons ici une ambition, un objectif, parce que comme vous l'avez suivi récemment lors de notre dernier Conseil des ministres, son excellence M. le Président de la République est revenu sur la problématique des embouteillages et des bouchons dans la ville de Kinshasa, mais au-delà de ça, le problème de civisme routier. Et donc parmi les causes qui sont données de différents bouchons et embouteillages dans la ville de Kinshasa, c'est d'abord l'incivisme routier des uns et des autres, particulièrement des kinois ici dans la ville de Kinshasa. C'est le problème de la circulation routière, tel qu'assurée par notre Police de circulation routière qui doit être redynamisée. Et puis, c'est la question de voiries. Ici, nous sommes là dans le cadre des voiries qui doivent complètement être réhabilitées pour que cela ne soit plus une cause ou une raison à ces multiples



Le Premier ministre s'entretenant avec Gentiny Ngobila, gouverneur de la ville de Kinshasa

bouchons auxquels nous assistons dans la ville. A côté de ça, c'est permettre aussi que nous puissions avoir des voies secondaires. Parce que comme vous le savez, ce qui rend la circulation difficile dans la ville de Kinshasa, c'est que nous avons très peu de voies d'accès vers les points centraux de la ville. Ici, si jamais on peut multiplier les axes secondaires, ça peut aussi désengorger les axes principaux. Donc, on est là dans ce cadre, pour répondre une fois de plus à la vision, à l'instruction de son excellence M. le Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi, pour améliorer le quotidien des kinois, en particulier, et des congolais, en général, notamment dans la circulation routière », a déclaré le Premier ministre.

Le Chef du Gouvernement a, par ailleurs, encouragé

le ministère des Travaux publics et Infrastructures qui pilote ces travaux afin que l'objectif visé soit atteint.

« Nous encourageons le ministère des Infrastructures que nous sommes venus accompagner dans ce projet, ainsi que toutes les structures qui vont œuvrer, non seulement l'OVD mais aussi les autres sociétés congolaises qui vont nous accompagner dans ce projet. C'est un travail que nous allons effectuer étroitement avec le gouvernement provincial avec le gouverneur de la ville de Kinshasa pour qu'on s'assure vraiment d'atteindre la cible, c'est-à-dire l'amélioration des conditions de circulation des kinois », a conclu Jean-Michel Sama Lukonde.

Prenant la parole à son tour, Gentiny Ngobila a salué le leadership du Président de

la République et son appui au grand travail qu'abat l'Hôtel de ville de Kinshasa.

« Ce projet, symbole de la bonne collaboration entre le Gouvernement central et provincial, entre dans le cadre de la vision Kinshasa-Bopeto, dans son volet Infrastructures, où elle prévoit de construire des routes, les réhabiliter et de les entretenir afin de permettre une bonne circulation de la population. Cette réhabilitation vise également à pallier les problèmes des embouteillages », a dit l'autorité urbaine.

Le projet « Kinshasa zéro trou » est une initiative du Gouvernement de la République, sur instruction du Chef de l'Etat. Il est piloté par le ministère national des Infrastructures et Travaux publics, en collaboration avec la ville de Kinshasa, avec le financement du Trésor public.

## Nicolas Kazadi, porte-parole à Washington des financiers africains devant le G20

### ECONEWS

En marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui se tiennent jusqu'au 17 octobre 2021 à Washington (Etats-Unis), il s'est tenu une réunion du G20 à laquelle a été convié le ministre des Finances, Nicolas Kazadi. C'était l'occasion pour l'argentier national de porter haut la voix de l'Afrique en général, et de la République Démocratique du Congo en particulier, au nom du président de la République Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, président en exercice de l'Union Africaine.

Au cours de cette réunion, présidée par M. Daniele Franco, ministre italien de l'Economie et Finances, Nico-

las Kazadi a rappelé les efforts fournis par tous les pays dans la riposte contre la Covid-19 et le soutien à la reprise, graduellement satisfaisante, selon lui, de l'économie mondiale pour garantir les moyens de subsistance pour un avenir prospère et durable et surtout inclusif pour tous.

### APPEL À PLUS DE SOLIDARITÉ MONDIALE

Nicolas Kazadi reconnaît cependant que beaucoup de pays restent encore exposés aux risques de la crise économique, au regard de l'incertitude grandissante due aux nouvelles variantes de la Covid-19 et le faible accès aux vaccins, sans oublier les risques relatifs aux pressions inflationnistes qui réduisent, en même temps, la marge de

manœuvre budgétaire limitée.

Aussi, a-t-il sollicité le soutien multilatéral des pays membres du G20, en termes des ressources financières et des investissements publics et privés, rappelant également la nécessité de l'implémentation des réformes politiques audacieuses en vue de placer l'économie mondiale sur le chemin d'une reprise résiliente.

Le ministre Kazadi est d'avis que « la reprise de l'économie est inéluctablement au centre des actions concernant les pays les moins développés, mais l'accès inéquitable aux vaccins et aux ressources financières, y compris l'endettement élevé pour certains pays, constituent une obstruction à une véritable reprise économique pour ces derniers à cause de

leur vulnérabilité ».

Profitant de cette tribune à lui offerte, il a mis l'accent sur l'intérêt pour les uns et les autres, riches ou pauvres, « d'agir, toutes affaires cessantes », pour aider l'économie à se relever. « Cette réunion est une opportunité unique pour les membres du G20 de développer des stratégies politiques appropriées sur la base des messages adéquats sur la solidarité pour que les leaders qui prendront part au sommet de Rome prennent les bonnes décisions pour un avenir promoteur », a-t-il dit.

A ce sujet, le ministre des Finances a appelé à une mobilisation mondiale pour une meilleure gestion de la pandémie de Covid-19. Pour y parvenir avec succès, Nicolas Kazadi pense que le G20 devrait travailler dans le sens

d'augmenter la couverture vaccinale.

Toutefois, il reconnaît que la stabilité financière demeure la question clé pour booster une reprise économique plus durable.

Par ailleurs, Nicolas Kazadi a rassuré ses interlocuteurs que l'Union africaine reste ouverte pour la mise en œuvre de la feuille de route en améliorant les paiements frontaliers, en combattant le financement du terrorisme afin de renforcer la transparence.

Pour finir, le ministre a, au nom de l'Union africaine, remercié tous les membres du G20 pour leur engagement historique sur les deux piliers liés à la réallocation des profits des entreprises multilatérales et l'impôt minimum mondial efficace.